

LETTRE D'INFORMATION DU 3ème TRIMESTRE 2010

Messieurs Yves LE DORAN et Benoît LEVILLOUX

vous informent de l'ouverture d'une Agence à **SANNOIS**

Positionnement de la Profession par rapport aux Enjeux du Futur

« Des professionnels sérieux, compétents, responsables et conscients de l'importance du rôle qu'ils ont à jouer » se sont réunis sous la bannière de l'**UNIS** (Union des Syndicats de l'Immobilier) pour simplifier le paysage syndical, parce qu'il fallait **instaurer des relations plus claires entre la profession et tous les autres acteurs du monde de l'immobilier**, avec le concours du Secrétariat d'Etat au Logement et à l'Urbanisme, des élus de la Nation, du monde judiciaire, mais aussi des représentants de consommateurs ayant un comportement responsable et désintéressé, tous réunis par l'entité **immeuble**.

L'immeuble, c'est **un toit** auquel tout un chacun a **droit et c'est un besoin**. C'est aussi un lieu pour exercer son activité commerciale ou industrielle.

L'immeuble est géré par un Syndic en Copropriété ou un Gérant de Gestion Locative. Il est indispensable de **l'entretenir, le conserver, le préserver, l'améliorer, l'adapter aux besoins** de ses occupants. Il est l'enjeu formidable des décennies à venir. L'Environnement et le Développement Durable sont des notions avec lesquelles nous sommes de plus en plus familiarisés.

Le vieillissement de la population induisant l'adaptation du bâti aux besoins des anciens est au cœur des préoccupations. Sans oublier les plus jeunes devenus primo-accédants qu'il faut mobiliser pour entrer dans les Conseils Syndicaux.

Bénéficiaire de l'Opération "Tranquillité vacances" 2010, en Juillet et Août

A votre **domicile** ou pour votre **commerce**

Se rendre, au moins 48 heures avant le départ, auprès du Poste de Police Municipale, muni d'un justificatif de domicile (quittance EDF-GDF, téléphone ou loyer), afin de remplir un imprimé. Sinon télécharger le formulaire "Opération Tranquillité Vacances" sur le site de la Préfecture de Police.

A l'approche des vacances, et avant votre départ, des précautions pour assurer la sécurité de vos biens sont à prendre au niveau de :

Protection des accès

- Verrouillez portes et fenêtres,
- Changez vos serrures en cas de vol ou de perte de vos clés, ou si vous venez de vous installer dans un nouvel appartement,
- N'inscrivez pas votre nom et votre adresse sur le trousseau de clés,
- Evitez de laisser vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.

Vos biens

- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent,
- Répertoriez vos objets de valeur, et notez le n° de série ; faites de même pour vos carnets de chèques, vos cartes de crédits, etc.

En cas de longue absence

- Mettez en lieu sûr (à la banque, par exemple) bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art,
- Laissez une apparence habituelle à votre appartement.

Pour cela, demandez à une personne de votre connaissance d'ouvrir et de refermer les volets chaque jour et de relever votre courrier.

Pour la protection de vos voisins :

Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal chez des voisins absents, ne manifestez pas votre présence, mais alertez sans tarder la gendarmerie en composant sur votre téléphone le "17" (appel gratuit).

Ne pas oublier de prévenir, en cas de modification de la date et/ou la durée de vos congés ou de tout retour inopiné.

SUIVI DE LA SECURITE DE VOTRE LOGEMENT

Il suffit d'avoir présentes à l'esprit les règles de base d'une absence bien préparée.

En **confiant ses clés** à un membre de la famille, une proche voisine, à la gardienne de l'immeuble, il est recommandé de spécifier les dates de départ et de retour, ainsi que le(s) numéro(s) de **téléphone où vous joindre en cas d'urgence**.

Appareils à mettre hors tension en débranchant téléviseur, ordinateur, chaudière, climatisation, appareils électroménagers.

Fermer l'eau, le gaz, l'électricité. Les absences prolongées peuvent être propices à des désagréments nécessitant le passage en force des pompiers.

Equiper votre maison d'un **système de protection adaptée** ou d'une alarme reliée à une centrale.

RELIRE SON CONTRAT D'ASSURANCE

Les dommages causés par un dégât des eaux peuvent être exclus, si les lieux demeurent inoccupés trop longtemps. Vérifier la clause d'inhabitation. Au-delà d'un certain nombre de jours d'absence par an, la plupart des contrats limitent leurs garanties ou le montant de l'indemnisation.

FERMER LES ROBINETS D'ARRET EN CAS D'ABSENCE PROLONGEE.

Comme tout contrat d'assurance et spécialement pour certains des risques évoqués : - L'incendie, la foudre et les explosions -les intempéries : tempêtes - les dégâts des eaux - les dommages électriques et ménagers - les bris de glaces - le vol, il est nécessaire de **bien consulter ses conditions générales**, afin de connaître **les différentes exclusions** de risques prévus par la législation ou par l'assureur et pour la garantie vol, **les moyens de protection du bâtiment** demandés par l'assureur (type de serrure, volets, intervalles entre les barreaux...).

LE TELEPHONE

La solution du **Transfert d'appel**, vers le portable ou une ligne fixe, est à **étudier en détail** avec l'opérateur téléphonique pour la marche à suivre et les coûts induits en cas de séjour à l'étranger.

Ne laissez pas de message indiquant votre absence sur votre répondeur téléphonique.

Avoir avec soi tous les numéros indispensables : en cas de vol de carte bancaire ou de téléphone portable, de vos assurances, d'une référentielle famille, ami ou voisin et surtout penser à VOYAGER AVEC LE CHARGEUR DE VOTRE PORTABLE.

Site Internet 3lpartners.fr : Vous êtes de plus en plus nombreux à consulter notre site. Nous vous remercions de l'intérêt que vous y portez et de **votre taux de satisfaction**.

Actualisé mensuellement, le site vous informe sur la législation en Copropriété, les dossiers techniques, les travaux obligatoires programmés, le développement durable avec les Grenelle I et II, l'actualité culturelle et professionnelle, les questions-réponses les plus essentielles.

Les nouveaux Copropriétaires ne doivent pas hésiter pas à le consulter pour toute interrogation sur la Copropriété et à nous faire part de leurs suggestions.

Bonnes vacances de la part de toute l'équipe de 3L PARTNERS